

PAU L'ABONNEMENT : ROUBAIX-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42
DIRECTEUR : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Gure-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 20 MARS 1889

Les incidents se précipitent. L'un n'attend pas l'autre. Ces luttes parlementaires sont les prodromes des luttes électorales. Il est déjà permis de voir de quel côté s'engageront les masses électorales, non pas en écoutant ce qui se dit dans les couloirs de la Chambre ou sur les boulevards parisiens, mais ce qui vient du fond de toutes les campagnes françaises.

Fidèles à notre méthode d'examen, c'est là que ce que nous voulions mettre en lumière. Or, l'on n'imagine guère au gouvernement l'impression produite, au milieu de toutes nos populations rurales, par les divulgations de scandales qui semblent devenir le pain quotidien des séances parlementaires. Si les représentants de l'administration savent regarder et entendre, ils doivent être singulièrement édifiés; s'ils sont fiddles, leurs rapports doivent, plus singulièrement encore, troubler les jours et les nuits de nos gouvernants.

Mais, nous doutons que ces représentants administratifs soient fiddles, non pas qu'ils aient le désir et la volonté de tromper leurs ministres, mais parce qu'ils ont le désir, sinon la volonté, de se tromper eux-mêmes. Ah ! si l'on savait ce que de pareilles dispositions causent d'erreurs et engendrent d'inextricables situations !

Tout ce monde de fonctionnaires, menacé dans ses consciences, cherche à se tromper lui-même. Il sent venir la tempête; il la voit s'approcher; il sait qu'elle sera impitoyable, et la voit, jouant à l'autruche, mettant sa tête dans le sable, ne voulant rien voir, ne voulant rien dire, espérant, selon les circonstances, arguer de son aveuglement ou se réclamer d'une tacite complicité.

Il s'ensuit que le gouvernement, trompé sur les véritables sentiments du pays, sur des tendances qui seront demain des volontés formelles, accélère le mouvement, précipite une course au bout de laquelle est l'abîme. Lorsque la presse boulangiste a, l'autre jour, publié les documents qui accusaient le présent ministre de l'intérieur d'avoir trafiqué de son titre de député et d'ancien ministre, le gouvernement s'est cru bien habile en ordonnant à toute la presse officieuse de garder le silence. Il s'est trompé. L'affaire est arrivée à la tribune, et ces mêmes feuilles officieuses ont aujourd'hui forcées de raconter ce qu'elles avaient voulu taire.

L'effet est déplorable. Les officiers ont beau répéter que, dans une réponse indignée, M. Constans a pulvérisé son adversaire et réduit à néant ses allégations, c'est une perte. Le bon sens des populations rurales retient de tout cela deux choses : la première, c'est que M. Constans, député, ancien ministre, a reçu un chèque de 10,000 francs pour prêter son nom et ses titres à une combinaison financière; la seconde, c'est qu'il a gardé, après une année, ces 10,000 fr., alors qu'il lui était facile de mettre le chèque sous enveloppe et de le retourner intact à son expéditeur.

Rien ne détruira ce simple raisonnement, rien n'empêchera désormais l'implicite logique du bon sens populaire d'en tirer même les conséquences les plus extrêmes. C'est fait. Tous nos renseignements le constatent.

Et le lendemain, en ces scandales de l'opinion, tombant dans une insondable boue, éclataient à la Chambre, de très curieux discours étaient prononcés au banquet offert à Tours au général Boulanger.

Le rédacteur du journal monarchiste a fait entendre les paroles les plus significatives, marquant dans le mouvement boulangiste le courant de droite qui, de plus en plus, l'empêche sur le courant de gauche.

Et voici la conséquence que lui-même le général Boulanger fera sagement de ne point méconnaître.

À ces élections, indiquées pour le terme d'octobre, que les circonstances victorieuses des subtilités, des compromissions et des marchandages parlementaires, rendront peut être inévitables demain, les masses rurales,

les gros bataillons du suffrage universel iront aux candidats conservateurs. Tout ce qui, de près ou de loin, aura mis le pied dans la porrière présente, sera, en dépit des plus belles assurances, écarté sans aucune pitié. Ce sentiment a commencé à se faire jour au milieu des premières Wilsonnades; les seconds Wilsonnades auxquels nous assistons le font éclater sur les points les plus divers du territoire, avec une sorte de fureur. Le dégoût soulevé le cœur du peuple français. Soyons sûrs que, plus on retardera l'heure, plus l'évacuation sera impitoyable.

UNE CONFÉRENCE A NOTTINGHAM sur le tricotage mécanique

Il y avait dernièrement une belle assemblée dans la grande salle du Collège universitaire de Nottingham pour entendre la conférence de M. W. Rowlett sur le tricotage mécanique. Cette conférence, accompagnée de projections lumineuses, fut extrêmement intéressante.

M. Rowlett décrit le mécanisme du premier métier à tricotage mécanique, qui était actionné à la main et à pied et qui fut inventé et construit par le Rév. W. Lee, en 1789, sous le règne d'Élisabeth, et il fut des lors presque parfait.

Le conférencier indique graphiquement le travail exécuté par cette machine, dont la production a été merveilleusement augmentée depuis son invention. La machine originaire est, au point de vue pratique, complètement abandonnée.

Le développement de la machine a été très augmenté par les progrès réalisés dans la première partie de la présente conférence par M. L. Lee, en 1858, sous le règne de Victoria.

Vers 1858, Matthew Townsend, fabricant de bonneterie à Leicester, inventa l'aiguille articulée, qui fut négliée pendant un certain nombre d'années, mais dont l'emploi devint considérable dès qu'elle fut utilisée pour le métier mécanique.

Le fonctionnement du métier circulaire anglais était moins délicat que celui du métier allemand, mais l'emploi de celui-ci était préférable lorsqu'il s'agissait de travailler des matières dures.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 19 mars. — La Commission du budget a tenu, aujourd'hui, M. Spuller, ministre des affaires financières, et M. Sicaut, résident général de France à Tunis, sur divers points du budget tunisien. M. Maréchal a exposé que les travaux relatifs aux chemins de fer se faisaient et se termineraient avec les seules ressources de la Tunisie.

Le gouvernement tunisien ne compte demander à la France ni subventions, ni prêt, ni garantie d'intérêt pour assurer l'achèvement et l'exploitation des lignes férées. Il reconnaît qu'il existe dans le budget tunisien des recettes et des dépenses qui servent à couvrir des dépenses ordinaires et exceptionnelles.

C'est un usage budgétaire qui a été trouvé en Tunisie et il n'y a, d'ailleurs, qu'un seul budget. Sur les 19 millions qui constituent ce budget, le tiers environ est réservé pour l'amortissement de la dette.

Il ne reste donc, en réalité, qu'un ressource libre de 12 ou 13 millions et, s'il fallait, comme le demande M. de Sonbyzy, mettre progressivement les dépenses des travaux français à la charge du budget tunisien, il ne resterait plus rien.

M. Maréchal estime cependant que par suite du développement continu de la prospérité en Tunisie les ressources ne tarderont pas à s'accroître et qu'il sera possible de diminuer dans quelque temps les charges annuelles de la métropole.

En réponse à une question de M. Peytral, le résident général déclare que la moitié du produit de la récolte de la conversion avait été affectée à la construction de canaux et à la défense des côtes.

LA « LIGUE DES PATRIOTES »

Les perquisitions continuent Paris, 19 mars. — Ce matin, M. Girard, commissaire de police, Charonot, est venu chez M. A. Obriet, secrétaire du comité républicain révisionniste et a opéré une perquisition.

Comme le 21, c'est-à-dire après-demain, doit avoir lieu un banquet à Alfirville, en l'honneur du général Boulanger, M. Obriet avait encore chez lui le brouillon de la lettre écrite au député de la Seine pour l'engager à assister à ce banquet.

Le commissaire de police s'en est emparé. Une autre perquisition a eu lieu chez M. Rinn, président du comité, 16, rue du Parc, à Alfirville.

Les interrogatoires devant le juge d'instruction Paris, 19 mars. — Les membres du comité directeur de la Ligue des patriotes, MM. Laguerre, Tarquet, Laisant, Naquet et Gallian, inculpés dans les poursuivis, ont été convoqués par le juge d'instruction, M. Athalin, pour être entendus dans son cabinet cette après-midi.

M. Laguerre a été mandé chez le juge à midi, M. Laisant pour 2 heures, MM. Naquet et Tarquet pour 3 heures, M. Gallian pour 4 heures.

M. Laguerre est arrivé en voiture au palais, à midi moins quelques minutes, et a été introduit chez M. Athalin à midi précis.

L'interrogatoire, contrairement à ce que pensait M. Laguerre, a duré fort longtemps.

M. Laguerre a déclaré tout d'abord au juge qu'il n'aurait rien à répondre à ses questions.

M. Athalin, n'ayant naturellement aucun moyen de forcer M. Laguerre à répondre, s'est incité devant cette attitude.

Le juge lui a alors le document renfermant les chefs d'accusation que l'interrogatoire a relevés contre les inculpés.

Il n'a pas paru surpris du fait qu'il avait été arrêté le 21 janvier 1889, au moment où il était de retour de son voyage à Paris, et de ce qu'il avait fait de la loi de juillet 1889.

M. Laguerre a fait la déclaration suivante, qui a été inscrite au procès-verbal.

M. Laguerre a quitté le palais de justice à une heure et demie.

MM. Laisant, Naquet, Tarquet, etc., ont fait à peu de chose près, les mêmes déclarations.

Un croquis que l'on a vu pour la première fois, a été exposé à la Commission des finances de la Chambre.

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

par leur présence de l'intérieur que présente cette industrie.

La commission administrative du musée commercial de Lille demande aujourd'hui l'aide des Chambres de commerce françaises établies à l'étranger, et, en particulier, celles de Lille.

Comme il ne s'agit, actuellement, que de fournir des échantillons gratuits on n'en doit jugifier, nous laissons, jusqu'à nouvel ordre, les vêtements en question à la disposition de nos confrères de notre chambre établie à Constantinople, qui de nous procurer des échantillons de tissus.

Les échantillons doivent porter les indications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

« Mais avant cela... » M. Laguerre, interrogé par un rédacteur de la Coeurde, au sujet de sa comparaison avec M. Athalin, a fourni les explications suivantes :

projet de loi relatif à l'utilisation agricole des eaux d'égout et à l'assainissement de la Seine.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Michon, Bournet, Frédéric Passy et Hubbard, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures 10.

Le Sénat SÉNAT Séance du mardi 19 mars

Présidence de M. L. Ruysser, président

M. le président fait l'éloge funèbre de M. Scherer, sénateur français.

Le Sénat désignera, jeudi, les deux départements appelés à élire un sénateur en remplacement de MM. Jaurs et Scherer.

Le Sénat adopte, après l'urgence déclarée, la proposition relative aux annonces sur la voie publique.

Le Sénat adopte également l'unanimité de 234 votants le crédit de 10,000 francs pour les obsèques de l'amiral Jaurs.

Les attributions judiciaires du Sénat L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative aux attributions du Sénat transformée en haute cour de justice.

M. Trarieux. — (Sur l'article 15, relatif à la façon de procéder au vote.) Je demande qu'on supprime la faculté pour les sénateurs d'expliquer leurs votes; ce sera une perte de temps considérable.

Je demande aussi qu'on supprime le second tour.

Si les désignés ne sont pas conformes aux deux tours, l'autorité de la haute cour ne sera atteinte.

Le renvoi est ordonné et la séance est suspendue.

La nouvelle rédaction de l'article 15, proposée par la Commission, d'accord avec M. Trarieux, est adoptée.

Sur l'article 7, je demande à la Commission comment elle entend que l'arrêt sera motivé.

M. Morellet, rapporteur. — Un projet d'arrêté sera rédigé par le président qui le soumettra à l'approbation du Sénat.

L'article 17 est adopté ainsi que l'ensemble du projet.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion concernant la responsabilité des accidents.

M. Tolain, rapporteur. — M. Buisson a développé, dans la dernière séance, un contre-projet, qu'il a été adopté, au moment de la loi d'indemnité, au sujet de la responsabilité des accidents survenus pendant l'exercice de la fonction publique.

M. Félix Martin développe un contre-projet relatif aux accidents survenus pendant l'exercice de la fonction publique.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

La Commission du budget a tenu, aujourd'hui, M. Spuller, ministre des affaires financières, et M. Sicaut, résident général de France à Tunis, sur divers points du budget tunisien.

M. Maréchal a exposé que les travaux relatifs aux chemins de fer se faisaient et se termineraient avec les seules ressources de la Tunisie.

Le gouvernement tunisien ne compte demander à la France ni subventions, ni prêt, ni garantie d'intérêt pour assurer l'achèvement et l'exploitation des lignes férées.

Il reconnaît qu'il existe dans le budget tunisien des recettes et des dépenses qui servent à couvrir des dépenses ordinaires et exceptionnelles.

C'est un usage budgétaire qui a été trouvé en Tunisie et il n'y a, d'ailleurs, qu'un seul budget.

Sur les 19 millions qui constituent ce budget, le tiers environ est réservé pour l'amortissement de la dette.

Il ne reste donc, en réalité, qu'un ressource libre de 12 ou 13 millions et, s'il fallait, comme le demande M. de Sonbyzy, mettre progressivement les dépenses des travaux français à la charge du budget tunisien, il ne resterait plus rien.

M. Maréchal estime cependant que par suite du développement continu de la prospérité en Tunisie les ressources ne tarderont pas à s'accroître et qu'il sera possible de diminuer dans quelque temps les charges annuelles de la métropole.

En réponse à une question de M. Peytral, le résident général déclare que la moitié du produit de la récolte de la conversion avait été affectée à la construction de canaux et à la défense des côtes.

La Commission du budget a tenu, aujourd'hui, M. Spuller, ministre des affaires financières, et M. Sicaut, résident général de France à Tunis, sur divers points du budget tunisien.

M. Maréchal a exposé que les travaux relatifs aux chemins de fer se faisaient et se termineraient avec les seules ressources de la Tunisie.

Le gouvernement tunisien ne compte demander à la France ni subventions, ni prêt, ni garantie d'intérêt pour assurer l'achèvement et l'exploitation des lignes férées.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 20 mars

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Table with columns: Cours précéd., VALEURS, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôt. Rows include Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 20 mars

(par fil téléphonique spécial)

Table with columns: VALEURS, Cours précéd., Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôt. Rows include Lille 1890, Lille 1891, Lille 1892, Lille 1893, Lille 1894, Lille 1895, Lille 1896, Lille 1897, Lille 1898, Lille 1899, Lille 1900, Lille 1901, Lille 1902, Lille 1903, Lille 1904, Lille 1905, Lille 1906, Lille 1907, Lille 1908, Lille 1909, Lille 1910, Lille 1911, Lille 1912, Lille 1913, Lille 1914, Lille 1915, Lille 1916, Lille 1917, Lille 1918, Lille 1919, Lille 1920.

Chambre des députés

Séance du 19 mars 1889

Présidence de M. Méunier, président

La Chambre adopte et première délibération, sur les conclusions du rapporteur, le projet de loi relatif à l'organisation et à l'exploitation des réseaux télégraphiques.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative aux attributions du Sénat transformée en haute cour de justice.

M. Trarieux. — (Sur l'article 15, relatif à la façon de procéder au vote.) Je demande qu'on supprime la faculté pour les sénateurs d'expliquer leurs votes; ce sera une perte de temps considérable.

Je demande aussi qu'on supprime le second tour.

Chambre des députés

Séance du 19 mars 1889

Présidence de M. Méunier, président

La Chambre adopte et première délibération, sur les conclusions du rapporteur, le projet de loi relatif à l'organisation et à l'exploitation des réseaux télégraphiques.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative aux attributions du Sénat transformée en haute cour de justice.

M. Trarieux. — (Sur l'article 15, relatif à la façon de procéder au vote.) Je demande qu'on supprime la faculté pour les sénateurs d'expliquer leurs votes; ce sera une perte de temps considérable.

Je demande aussi qu'on supprime le second tour.

L'assassinat de la rue Payenne

Une femme galante tuée à coups de couteau

Un crime atroce a été commis l'avant-dernière nuit, dans la maison portant le numéro 18, de la rue Payenne.

Un crime atroce a été commis l'avant-dernière nuit, dans la maison portant le numéro 18, de la rue Payenne. C'est inimaginable, sorte de maison basse, aux plafonds bas et aux escaliers tortueux à deux entrées: l'une, donnant sur la rue, l'autre, par une petite porte, sur la cour.

Sur le mezzanine, au-dessus de la porte d'entrée, se trouvait un appartement d'apparence modeste, mais qui appartenait à une famille riche.

Le mezzanine était occupé par une femme galante, d'une trentaine d'années, qui se faisait appeler madame de la rue Payenne.

Le mezzanine était occupé par une femme galante, d'une trentaine d'années, qui se faisait appeler madame de la rue Payenne.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

20 mars 1889.

ROUBAIX-TOURCOING. — Le mois courant vient encore en hausse; on constate de légères différences en moins sur des termes éloignés, mais, en somme, le marché est soutenu.

On a traité aujourd'hui 150,000 kil. ainsi répartis: Contrat 1: 20,000 kil. sur mars à 5,57 1/2; 25,000 sur avril à 5,50; 30,000 sur mai à 5,45; 5,47 1/2 et 5,00 à 5,45; 10,000 sur juin à 5,45 et 15,000 sur juillet à 5,42 1/2; ensemble, 100,000 kil.

Contrat 2: 20,000 kil. sur mars à 5,40; 10,000 sur avril à 5,32 1/2; 5,000 sur mai à 5,27 1/2; 25,000 sur décembre dont 15,000 à 5,17 1/2 et 10,000 à 5,20; ensemble, 50,000 kilos.

ANVERS. — Il n'y a pas de changement dans les cours.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 20 Mars 1889

Table with columns: Cours précédent, VALEURS, Cours du jour. Rows include 50/50, 3/0/0, 1/4 1/2 9/0 1889.